

**SEANCE DU 28 FEVRIER 2018****REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mil dix-huit et le vingt-huit février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur JACQUET Jean-Luc, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs ARNAUD Catherine, BELHACHEMI Christine, BERNARD Pierre-Yves, BERTHAUD Nadège, DUBOIS Sandrine, DUC Catherine, JACQUET Jean-Luc, PELUS Stéphanie, SIMONIN Yannick, VIVIER Corinne

Etaient excusés : ALMODOVAR Eric, GADIOLLET Virginie, RAVET Jean-François

Etait absent : PILLON Yannick,

Nombre de membres : En exercice : 14, Présents : 11 Votants : 11

Date de la convocation : 23 février 2018

Monsieur Pierre-Yves BERNARD est nommé secrétaire de séance

**1. Adhésion à la plateforme de dématérialisation des marchés publics du département de l'Ain**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le département de l'Ain propose la mise en place d'une plateforme unique et gratuite, de dématérialisation des marchés publics pour les acheteurs du département (communes, groupements de communes et bailleurs sociaux).

Ainsi, les entreprises pourront accéder aux consultations lancées par les acheteurs et donc télécharger les dossiers mais également déposer leur offre. Cette proposition s'inscrit en vue de l'entrée en vigueur, à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2018 de l'obligation faite aux entreprises de répondre aux consultations, uniquement, par voie électronique.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**DECIDE** d'adhérer à cette plateforme

**AUTORISE** le Maire à signer la convention et tout document relatif à ce dossier

**2. Aménagement de la lagune**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur SIMONIN, adjoint à l'assainissement. Il informe le conseil, comme évoqué lors des précédentes réunions, que le site de la lagune nécessite des travaux d'aménagement. La commission assainissement propose, notamment, le remplacement de la clôture, des portails, la création d'un chemin d'accès, ou encore le busage du fossé de la lagune et la création d'un espace de stockage pour le sable, et les végétaux.

Trois devis ont été sollicités. La commission propose de retenir celui de l'entreprise CMTP pour un montant de 50 544 euros TTC (42 120 euros HT).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**DECIDE** de procéder aux travaux d'aménagement du site de la lagune ;

**DECIDE** de valider le devis de l'entreprise CMTP pour un montant de 42 120 euros HT ;

**AUTORISE** le Maire à signer le devis.

Par ailleurs, Monsieur SIMONIN rappelle au conseil municipal, que pour se conformer à la

réglementation, il convient d'installer en sortie de la lagune un canal de comptage qui permettrait la pose d'un appareil servant à mesurer, ponctuellement, le débit de l'eau.

Trois devis avaient été demandés. Monsieur SIMONIN propose de retenir l'entreprise AECI, située à Crottet. AECI a établi deux devis, l'un pour un canal avec une dalle et un tampon en fonte (8700 euros HT) qui permettrait le passage de véhicule lourd et le second avec une simple grille (7100 euros HT). Il reste à déterminer laquelle des deux solutions sera retenue en fonction de l'emplacement du canal.

### **3. Programme de voirie 2018**

Monsieur le Maire présente le programme de voirie et les travaux que la commission voirie propose de retenir :

- Réparation partielle à l'émulsion de bitume
- Réfection du chemin de Bely : enduit monocouche
- Réfection du chemin du Bois d'Arche : enduit monocouche (montant à répartir à 50% avec Cras-sur-Reyssouze)
- Réfection de la route du Blétonnet : enduit monocouche (montant à répartir à 50% avec Attignat)
- Renforcement de la chaussée du chemin de l'Etang Cordier
- Cheminement piétonnier de la route de Bourg, au hameau de la Chapelle
- Curage d'un fossé, route de Balmont
- Busage de deux fossés (chemin des Messettes et route de Cras)
- Rénovation du marquage au sol et de la signalisation verticale

L'ensemble de ces travaux entrent dans l'enveloppe de la dotation voirie attribuée à la commune par l'agglomération soit un montant d'environ 74 000 euros (dont 22 300 euros de reliquat de l'année 2017). Le conseil municipal valide les travaux proposés.

Par ailleurs, Monsieur le Maire ajoute que le projet du cheminement piéton est en cours d'instruction par le Département qui retournera la convention dans un délai de 8 jours.

### **4. Comptes rendus des réunions et des commissions**

- *Assemblée générale des sapeurs-pompiers (Rapporteur : Sandrine DUBOIS)*

Madame Sandrine DUBOIS informe le conseil qu'elle s'est rendue à l'assemblée générale des sapeurs-pompiers qui a eu lieu le dimanche 4 février. Lors de cette réunion, le Chef de Corps, Matthieu REVOL a informé les pompiers de la future réforme du système d'alerte qui nécessitera le remplacement des bips d'alerte et l'arrêt de l'utilisation du pied de sirène. Ils seront remplacés par un nouveau dispositif. Il a également fait le bilan des interventions de l'année 2017 dont dix secours à la personne, un départ d'incendie et cinq nids de guêpes. Madame DUBOIS informe le conseil que Monsieur REVOL a précisé que le parcours sportif aurait lieu cette année à Béréziat le 21 avril et que le congrès national des sapeurs-pompiers aurait lieu à Bourg-en-Bresse du 26 au 29 septembre 2018. Il informe également du départ de 2 pompiers et que les médailles seraient remises tous les 5 ans.

- *Assemblée général de la ligue contre le cancer (Rapporteur : Sandrine DUBOIS)*

Madame Sandrine DUBOIS informe le conseil qu'elle s'est rendue à l'assemblée générale de la Ligue contre le Cancer. Lors de cette réunion, une présentation a été réalisée au sujet du cancer du pancréas puis l'association a présenté son bilan 2017 et les actions menées en faveur du soutien à la lutte contre le cancer.

- Assemblée générale des donneurs de sang (Rapporteur : Sandrine DUBOIS)

Madame Sandrine DUBOIS informe le conseil qu'elle s'est rendue à l'assemblée générale des donneurs de sang qui s'est déroulée le vendredi 23 février 2018. Lors de cette réunion, le bilan 2017 a été présenté et Madame Maryline DRESIN, Présidente de l'association a annoncé son souhait de ne pas renouveler son mandat. Ainsi, une nouvelle réunion a été programmée pour élire le nouveau bureau. La réunion a eu lieu le 28 février et c'est Madame Patricia GUERRY qui a repris la présidence de l'association.

- Conseil communautaire (Rapporteur : Sandrine DUBOIS)

Madame DUBOIS, conseillère communautaire, présente les principaux points abordés lors de la précédente réunion du conseil communautaire qui s'est tenue le 5 février 2018 :

○ Attributions de compensation 2018 : le montant pour la commune passe de 25 680 euros à 17 914 euros en raison du transfert de la compétence « gestion des eaux et milieux aquatiques » de la commune à l'agglomération. L'écart correspondant au montant de la cotisation 2018 et à 5 mois de la cotisation 2017 au Syndicat du Bassin Versant de la Reyssouze (compétence reprise au 1<sup>er</sup> août 2017).

○ Développement économique : l'agglomération souhaite mettre en place des dispositifs pour favoriser l'installation des médecins et les inciter à rester sur le territoire. Il ressort d'une étude menée sur la démographie médicale, que les installations sont souvent vétustes, que la moyenne d'âge des médecins est de 55 ans et que nombreux sont ceux qui partiront prochainement en retraite sans retrouver de successeur.

○ Transport et mobilité : l'agglomération doit reprendre, sur son territoire, au 1<sup>er</sup> juillet l'intégralité de la compétence transport (scolaire et voyageur) à la place de la Région Auvergne-Rhône-Alpes qui a délégué sa compétence au Département de l'Ain.

○ Rapport d'orientations budgétaires : le rapport sera transmis aux conseillers municipaux par mail.

## **5. Informations et questions diverses**

- Cimetière (Rapporteur : Sandrine DUBOIS)

Madame Sandrine DUBOIS informe le conseil municipal que les travaux de réfection du sol du columbarium sont terminés.

- Travaux de rénovation de la salle des fêtes (Rapporteur : Yannick SIMONIN)

La consultation pour le recrutement d'un maître d'œuvre a été lancée. La date limite de dépôt des offres a été fixée au lundi 19 mars. Monsieur SIMONIN rappelle les travaux proposés par la commission bâtiment : mise aux normes d'accessibilité, rénovation thermique, augmentation de la capacité de la salle à 130 personnes, aménagement d'un local de rangement, d'un vestiaire, d'une cuisine équipée et aux normes (avec chambre-froide), rénovation de la salle du club et réflexion sur l'installation d'un haut-vent côté parc.

- Urbanisme (Rapporteur : Yannick SIMONIN)

Monsieur SIMONIN informe le conseil municipal des demandes d'autorisations d'urbanisme reçues depuis le début de l'année :

- Permis de construire :
  - o 2 constructions de maison individuelle
  - o 1 construction d'un abri pour voiture
- Déclaration préalable :
  - o 2 piscines
  - o 1 changement de menuiseries
- CU :
  - o 2 CU informatifs
  - o 1 CU opérationnel : division d'un terrain en vue de construire

- Correspondant de la Voix de l'Ain (Rapporteur : Jean-Luc JACQUET)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Madame Chantal JACQUET est la nouvelle correspondante de la Voix de l'Ain sur la commune.

- COPIL « équipements sportifs » (Rapporteur : Jean-Luc JACQUET)

Suite à la précédente réunion du conseil municipal, lors de laquelle les élus se sont positionnés en faveur d'une participation financière de la commune à la réfection de l'éclairage du stade de football de Confrançon, les autres conseils municipaux concernés ont également, rendu leur décision. En effet, le conseil municipal de Curtafond refuse de participer financièrement, compte tenu des frais déjà engagés pour l'entretien de leur stade, et le conseil de Saint-Didier d'Aussiat s'est positionné favorablement, à condition que les quatre communes participent.

Les élus du conseil de Saint-Martin-le-Châtel sont favorables à la prise en charge d'une partie des travaux malgré le refus de Curtafond. En effet, la commune ne possédant que peu d'équipements sportifs et au regard du grand nombre de Castel-martinois licenciés du club de football, le conseil municipal propose que la commune participe à hauteur d'un tiers de la facture soit environ 2 600 euros.

- Lotissement de la Mare-Claude (question posée par Madame Christine BELHACHEMI)

Madame Christine BELHACHEMI interpelle Monsieur le Maire au sujet des graviers qui n'ont pas été balayés suite à la réfection partielle de la route du lotissement de la Mare Claude. Les graviers rendent la circulation très dangereuse. Ainsi, Madame BELHACHEMI demande qu'ils soient balayés. Monsieur le Maire répond que la mairie contactera le service voirie de l'agglomération afin qu'il fasse le nécessaire, rapidement.

AINSI FAIT ET DELIBERE À SAINT-MARTIN-LE-CHÂTEL LE 28 FEVRIER 2018

Eric ALMODOVAR	Excusé	Virginie GADIOLLET	Excusée
Catherine ARNAUD		Jean-Luc JACQUET	

Christine BELHACHEMI		Stéphanie PELUS	
Pierre-Yves BERNARD		Yannick PILLON	Absent
Nadège BERTHAUD		Jean-François RAVET	Excusé
Sandrine DUBOIS		Yannick SIMONIN	
Catherine DUC		Corinne VIVIER	